



Succession bloquée et usufruit

Par **boudraa**, le **25/08/2017** à **00:11**

Bonjour,

Mon beau-père est décédé depuis maintenant 3 ans. Il avait 2 enfants d'un premier mariage et 6 petit-enfants (avec qui on s'entendait assez bien ... avant !).

Ma mère et son mari avait beaucoup de dettes, la succession est donc à peine "positive". Elle a l'usufruit d'un petit appartement en normandie.

Ma mère est malade psychologiquement parlant et très dépendante (de mon beau père à l'époque et de moi maintenant !).

Après de nombreuses relances de la part du notaire, nous obtenions des brides d'informations, les enfants semblant ralentir l'avancée de la succession.

Après 3 ans, nous en sommes là: les 2 enfants ont refusés la succession, 3 des petits enfants par l'intermédiaire de juges des tutelles ont eux aussi refusés, mais les 3 derniers et les plus jeunes ... attendront leur majorité : DES ANNÉES D'ATTENTE !!!

Ma mère DOIT revenir en région parisienne, elle cumule les hospitalisations en cliniques et hôpitaux psychiatriques; ce n'est plus tenable.

J'ai bien compris qu'elle peut louer ce bien, mais les aléas d'une location associés à une situation financière plus que précaire rend encore plus compliqué la situation.

Y a t'il une solution, les enfants ne veulent plus nous parler ... la succession est-elle véritablement suspendue jusqu'à la majorité du dernier des héritiers ? pas d'autre solution, l'objectif semblant vraiment de mettre ma mère dans une situation psychologique pire, si cela est possible !!! Il est à ajouter qu'elle sera bientôt sous curatelle.

Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.